APPEL A CANDIDATURE RELATIVE AU SERVICE EDUCATIF AU MEMORIAL ACTe

L'académie de la Guadeloupe en partenariat avec la Direction des Affaires Culturelles (DAC) et le Mémorial ACTe (MACTe) lancent un appel à candidature concernant deux professeurs du second degré en poste dans l'académie et répondant à l'un ou l'autre des profils précisés ci-dessous dans le cadre de la mise en place d'un service éducatif au MACTe sur l'année scolaire 2015/2016. Les candidatures seront examinées par une commission tripartite (Rectorat, DAC, MACTe).

Profils :

Les enseignants candidats seront :

- pour le profil 1 : des professeurs de lettres, d'histoire-géographie ;
- pour le profil 2 : des professeurs d'éducation artistique (éducation musicale, arts appliqués, arts plastiques) ;

Ils auront une bonne connaissance de l'histoire et des cultures de la Caraïbe.

Procédure :

Les candidatures comprendront :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation proposant des pistes et des perspectives d'exploitation pédagogique (histoire et mémoire ; arts et culture) de l'offre potentielle du MACTe

Date de publication : 3 novembre 2015

Date limite de dépôt de candidature : vendredi 20 novembre 2015 à la DAAC, par mail (ce.culture@ac-guadeloupe.fr) ou par courrier postal

(Rectorat de l'académie de la Guadeloupe Parc d'activités La Providence ZAC de Dothémare BP 480 97183 LES ABYMES Cedex) cachet de la poste faisant foi.

Période d'entretien : du 14 au 18 décembre 2015

Date des résultats de la commission : le vendredi 18 décembre 2015.

ANNEXE
DEFINITION DE LA MISSION D'UN ENSEIGNANT
DANS LE CADRE DU SERVICE EDUCATIF du MACTe
Année scolaire 2015-2016

Pour répondre aux objectifs développés dans le projet culturel du MACTe, le Recteur a désigné pour le second degré : deux professeurs qui consacreront chacun 2 HSA (heures supplémentaires annuelles), rémunérées en HSE, au bénéfice du service éducatif du MACTe. Leur temps d'intervention sera positionné sur une demi-journée hebdomadaire, ajustable en fonction des charges ponctuelles.

Les deux professeurs sont chargés d'apporter au service des publics, au sein d'un service éducatif tel que défini par la circulaire n°93-142 du 3 mars 1993, leur expertise pédagogique et disciplinaire permettant d'établir les liens entre les objectifs spécifiques des enseignants et ceux de la structure.

Ils sont accueillis au sein du MACTe et du service des publics pour travailler en concertation avec les personnels de ce service et accomplir la mission qui leur est confiée d'accompagnement pédagogique des enseignants et de leurs élèves.

Une information interne régulière et réciproque permet de rendre cohérente et de faciliter l'information du milieu scolaire par les moyens les plus appropriés (documentation, visites, interventions en classe …)

Les professeurs sont à même de proposer aux enseignants une approche pluridisciplinaire des ressources du MACTe et des expositions temporaires à partir de documents élaborés ou mis à leur disposition par le MACTe. Ils veilleront à être en conformité avec les programmes des différents niveaux, et en cohérence avec les nouvelles dispositions officielles comme par exemple le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'enseignement de l'histoire des arts et le parcours d'éducation artistique et culturelle à l'école.

Une lettre de mission précise la nature des activités du professeur au service éducatif du MACTe :

- conseil aux établissements scolaires pour la mise en œuvre d'actions pédagogiques dans le cadre du volet culturel des projets d'établissements, en relation avec les activités et ressources du centre d'interprétation,

- conception, réalisation d'outils pédagogiques sur des supports variés, afin de faciliter l'approche des œuvres, l'appropriation de connaissances et de favoriser les démarches d'autonomie des élèves.

- conception et participation à des actions de formation des personnels de l'Education nationale sous la responsabilité des autorités académiques : formation initiale, continue, interdisciplinaire et conjointe.

- évaluation du suivi et de l'exploitation des visites du MACTe dans les pratiques pédagogiques au sein des établissements, et valorisation d'expériences pédagogiques innovantes.

- réflexion méthodologique sur l'action éducative des institutions culturelles / scientifiques.

Les professeurs chargés de mission au service éducatif du MACTe sont placés sous l'autorité du Délégué Académique à l'Education Artistique et à l'Action culturelle du Rectorat de la Guadeloupe et de l'Inspecteur responsable de la discipline.

Les professeurs établiront un bilan annuel de leur mission. Ce rapport d'activité sera adressé à la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) en fin d'année scolaire sous couvert du président du MACTe.